

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC

## TAXE DE SEJOUR

FICHE DES TARIFS ANNEE 2021

HEBERGEMENTS	CATEGORIES	TARIFS par personne et par nuit de séjour
<b>HOTELS MEUBLES RESIDENCES DE TOURISME</b>	PALACES	4,00 €
	5 ETOILES	3,00 €
	4 ETOILES	2,30 €
	3 ETOILES	1,50 €
	2 ETOILES	0,90 €
	1 ETOILE	0,80 €
<b>CAMPINGS</b>	3 – 4 et 5 ETOILES	0,60 €
	AUTRES CAMPINGS	0,20 €
<b>VILLAGES VACANCES</b>	4 et 5 ETOILES	0,90 €
	1 – 2 et 3 ETOILES	0,80 €
<b>CHAMBRES D'HÔTE</b>	CHAMBRES D'HÔTE	0,80 €
<b>AUBERGES COLLECTIVES</b>	établissements tels les refuges avec des chambres partagées sanitaires et espaces collectifs (dont un de restauration)	0,80 €
<b>TOUT HEBERGEMENT SANS CLASSEMENT OU EN ATTENTE DE CLASSEMENT</b>		<b>5 % du coût de la nuitée HT par personne</b>

### EXONERATIONS

- > Personnes mineures
- > Titulaires d'un contrat de travail saisonnier dans la commune
- > Personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- > Personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 5 € la nuit

### DATES DE VERSEMENT

Hôtels et Résidences de Tourisme :	<b>Chaque mois (au + tard le 15 du mois suivant)</b>
Campings :	<b>31 Octobre</b>
Toutes les autres catégories :	<b>31 Mai et 30 Novembre</b>

(Ces dates limites déterminent l'application éventuelle des intérêts légaux de retard et de la mise en œuvre de la taxation d'office)

**PERIODE DE PERCEPTION** : Année (1er janvier au 31 décembre)